



MAIRIE  
DE  
**ROSCANVEL**  
29570

**ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT**  
**LA CIRCULATION ROUTE DE**  
**MENEZ AR VEL**

Téléphone : 02 98 27 48 51  
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)  
Courriel: [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

Le Maire de la Commune de ROSCANVEL,  
Vu le Code de la route  
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2  
VU la demande présentée le 27 mars 2024 par Monsieur Yoann BÂTON, représentant l'association « Ouvertures » et organisateur des « 25 ans Kan Ha Biskoul » le samedi 14 septembre 2024 sous le hangar à bateaux situé Route de Ménez Ar Vel,  
CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile,

**ARRETE CE QUI SUIV**

Article 1er :

La circulation sera interdite sur une partie de la route de Ménez Ar Vel, à savoir du carrefour de la route du Penker – Route de Ménez Ar Vel au carrefour du chemin de Run Land – Route de Ménez Ar Vel le samedi 14 septembre 2024 - 17 heures 30 - au dimanche 15 septembre 2024 - 6 heures.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place sur les routes du Penker, du Ménez, de Ménez Ar Vel et le Chemin de Run Land.

Article 3 :

Ampliations du présent arrêté seront transmises à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon,
- Monsieur Yoann BÂTON, représentant l'association « Ouvertures » et organisateur des « 25 ans Kan Ha Biskoul » demeurant 55 route du Lez à ROSCANVEL,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux.



Fait à ROSCANVEL,  
Le 11/04/2024  
Le Maire,  
Jean Yves GOURVEZ